



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

ECE/EX/2006/L.7
4 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS
ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ EXÉCUTIF

Quatrième réunion
Genève, 14 juillet 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

DECISION RELATIVE AU COMITE DU COMMERCE

Normes de qualité des produits commerciaux agricoles
Modifications du programme de travail pour 2006-2007

Note du secrétariat

Lors de sa première session en juin 2006, le Comité du commerce a approuvé les changements apportés à son programme de travail pour 2006-2007 concernant les normes de qualité des produits commerciaux agricoles en annexe à ce document. Le Comité exécutif est invité à approuver ces changements.

ANNEXE

NORMES DE QUALITÉ DES PRODUITS COMMERCIAUX AGRICOLES
MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-2007

1. Dans son plan de réforme la CEE envisage l'attribution d'un poste P-4 additionnel à compter du 1^{er} avril 2006, en vue d'appuyer le programme de travail du Comité du commerce dans le domaine des normes de qualité des produits commerciaux agricoles. Elle demande aussi que des «consultations [soient] engagées avec l'OCDE afin de concentrer les activités [relatives aux normes de qualité des produits agricoles] des deux organismes au sein de la CEE». Une des principales responsabilités du nouveau titulaire du poste serait de superviser les «nouvelles» activités.

2. Cependant, alors que des discussions sont en cours avec l'OCDE et les membres du régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, ces activités additionnelles ne figurent toujours pas dans le programme de travail du Comité. Dans l'intervalle, le titulaire du nouveau poste P-4 entreprendra les activités suivantes:

- Contribuer à la mise en place des nouveaux mécanismes de coopération avec l'OCDE et commencer à préparer la production de la documentation explicative par la CEE ONU;
- Entreprendre de collecter des fonds pour financer l'élaboration et la mise en œuvre de normes de qualité des produits agricoles et d'activités de renforcement des capacités dans les pays moins développés de la région;
- Organiser des séminaires sur le renforcement des capacités dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est;
- Mener des recherches sur l'utilisation et l'application des normes de qualité des produits commerciaux agricoles.
